

Association des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la Communauté européenne à partir du 1er janvier 2012

2012/0024(CNS) - 21/05/2012 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Maurice PONGA (PPE, FR), la commission du développement approuve telle quelle la proposition de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre mer à la Communauté européenne.

Une fois la décision adoptée, Saint-Barthélemy deviendra le 26^{ème} pays et territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne. Ce changement de statut permettra à Saint-Barthélemy de renforcer ses relations avec les acteurs régionaux, et notamment les pays et territoires d'outre-mer, les pays ACP et les régions ultrapériphériques de la Caraïbe, et ainsi contribuer à une meilleure diffusion du modèle et des valeurs européennes.